

SEANCE DU 29 AOUT 2024

L'An deux mil vingt-quatre le 29 août à 20 heures

Le Conseil Municipal de CHAUVIGNÉ, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Chauvigné en séance publique sous la présidence de :

Mr Henri RAULT, Maire de Chauvigné,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Etaient présents : 8

H. Rault, A. Coudray, C. Duchêne, E. Chevalier, P. Souchu, V. Elshout,
T. Fretay, J. Hodouin,

Etaient absents : 4

M. Gazengel, S. Battais, J. Brézel, S. Servais

Etaient excusés : 2

J. Brézel, S. Servais

Madame Hodouin a été élue secrétaire de séance

Monsieur Brézel a donné procuration à Mme Hodouin

Date de convocation : 22 août 2024

Date d'affichage : 23 août 2024

Le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal, le compte rendu de la réunion du 4 juillet 2024. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du conseil en date du 4 juillet est entériné à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Avenants marché « réhabilitation de biens en centre bourg »
- Délibération autorisation d'estimer en justice sinistre salle des fêtes
- Délibération modification contrats agents
- Proposition nouvelle mission d'archivage des documents municipaux
- Questions diverses

Délibération n° 2024-08-01

**AVENANTS MARCHE REHABILITATION DE BIENS EN CENTRE BOURG A
DESTINATION D'UNE CANTINE D'UNE GARDERIE ET DE 2 LOGEMENTS**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les derniers avenants relatifs au marché de réhabilitation de bien en centre bourg à destination d'une cantine d'une garderie et de 2 logements, à savoir :

LOT	ARTISAN	AVENANT	MONTANT HT	TOTAL HT
LOT 5	COUPE	AVENANT 4	2205.18 €	3191.48 €
		AVENANT 5	986.30 €	
LOT 56	AMCP	AVENANT 2	-4543.18 €	-14175.50 €
		AVENANT 3	-9632.32 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les avenants n° 4 et 5 de l'entreprise Coupé pour une plus-value de 3 191.48 € HT et valide les avenants n° 2 et 3 de AMCP correspondant à une moins-value de 14 175.50 € HT

Délibération n° 2024-08-02

SINISTRE SALLE DES FETES RECOURS EN JUSTICE -AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE- DESIGNATION DE L'AVOCAT

M. le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'engager une action devant le Juge des Référé du Tribunal judiciaire de Rennes afin de solliciter la désignation d'un expert technique en raison des désordres dont est affectée la salle des fêtes suite aux travaux de rénovation entrepris en 2019-2020, compte-tenu de l'échec des démarches amiables entreprises.

La commune s'est rapprochée de Maître Vincent Lahalle, avocat au barreau de Rennes membre de la SELARL Lexcap, qui a soumis un projet de convention d'honoraires.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire, à ester en justice et représenter la commune dans cette affaire, et désigne Maître Lahalle membre de la SELARL Lexcap, du barreau de Rennes, en tant qu'avocat de la commune, chargé de cette démarche.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention d'honoraire soumise à cet effet.

Délibération n° 2024-08-03

MODIFICATION CONTRATS AGENTS

Conformément à la délibération 2024-07-11 en date du 4 juillet 2024, les agents concernés par des évolutions de carrière au sein de la collectivité, ont été reçus en mairie. En fonction des souhaits de chacun et en tenant compte des lignes directrices établies au 1^{er} juillet 2021, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de titulariser la cuisinière du restaurant scolaire. L'agent sera nommé stagiaire à compter du 1^{er} septembre 2024.

L'agent chargé de l'aide en cuisine reste en CDI.

L'agent chargé de la garderie a décidé de quitter la collectivité. Il faudra donc recruter du personnel sur ce poste.

Délibération n° 2024-08-04

PROPOSITION NOUVELLE MISSION D'ARCHIVAGE

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée de la visite du service des archives et du patrimoine du Département. La dernière mission d'archivage datant de 2014, la chargée de mission du département a réalisé un diagnostic sur les archives restant à classer. Cette tâche nécessiterait la présence d'un archiviste vacataire, à rémunérer sur la grille d'emploi recommandée, à savoir le grade d'assistant principal de conservation du patrimoine, et ceci, sur une durée de classement de 15 jours. La mission pourrait être envisagée en 2025. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire procéder à l'archivage des documents entreposés à l'étage de la mairie et charge Monsieur le Maire de prendre contact avec le service du département concerné.

QUESTIONS DIVERSES

Recensement de la population : les 2 agents recenseurs sont trouvés il ne reste qu'à les nommer dans leurs fonctions

Virades de l'espoir : le 6 octobre à Marcillé Raoul

Maisons Fleuries : remise des récompenses le 24 novembre à 11h00

Commune 0 déchet : Madame Elshout rend compte à l'assemblée de l'avancement du programme « Ma commune 0 déchet »

Prochain CM : le 29 septembre

S. BATAIS	J. BREZEL	E. CHEVALIER	A. COUDRAY
C. DUCHENE	V. ELSHOUT	T. FRETAY	M. GAZENGEL
J. HODOUIN	H. RAULT	S. SERVAIS	P. SOUCHU